

serait forcé de s'exiler. Il arrivera quelques fois au chef de refuser le fouet à des hommes moins intelligents qu'un caractère léger, qui fait desommes de leur amendement : et souvent ce refus humiliant opère avec plus d'efficacité que n'en fait la peine : on en a vu solliciter pendant des mois le châtiment notoirement mérité : je croisais qu'aux yeux des Indiens le fouet est comme une réparation qui couvre la faute : aussi longtemps qu'ils n'ont pas subi cette peine, la route de leur chute continue de peser sur eux. Les Pends-d'Oreilles n'entreprendraient rien d'important sans avoir consulté leurs chefs, puisque là qu'ils regardent comme une faute, et se confessent de s'être absenté du camp, ne fusse que pour un seul jour, sans en avoir prévenu le chef : il est l'artiste et le négociateur de tous les mariages. Si quelqu'un songe à se marier, il en parle au chef, qui, s'il l'approuve, parle lui-même à l'autre partie. Si l'affaire s'arrange, on en avertit le missionnaire. Généralement jamais les jeunes gens ne se parlent de mariage ; ce serait se faire passer pour libéraux.

Lorsque le chef entre chez le père, si quelqu'un se trouve sur la chaise il la cède aussitôt au chef et s'assied par terre.

Les propriétés sont très-distinctes, rarement il y a communauté de bien entre les époux : cependant tous lui laissent plein pouvoir de se servir de leurs chevaux, canots, etc. : si quelqu'un a besoin d'un canot, il demande la permission du chef et prend le premier canot venu ; dans les nation voisines se servir d'un autre, sans sa permission est considéré comme un vol. Ici personne ne le trouve mauvais, pourvu que le chef en ait donné la permission : de même si l'on a besoin de chevaux pour les affaires de la mission, le chef envoie un jeune homme qui amène les premiers qu'il rencontre. Presque tout ce que je viens de vous dire existait parmi les Pends-d'Oreilles avant l'arrivée des Missionnaires dans ces contrées. Les Pères n'ont pas manqué d'appuyer l'autorité du chef de leur pouvoir, de son côté le chef s'est soumis à bien des sacrifices pour le bien être de la mission ; jamais il n'avait manqué un hiver de se rendre à la grande chasse, à la vache ou au bœuf : en vue de maintenir un bon ordre auprès des Pères et de pousser l'agriculture, il y a renoncé pour toujours, ainsi qu'à tout exécution de quelques dures : pour comprendre ce que cela doit lui coûter il faut savoir que la viande de la vache (bœuf) nourriture très-substantielle, était auparavant leur pain quotidien. Vivre à la gamache, la meilleure de leur racine, s'appelait jeûner. En outre sa femme toujours malade et chargée de cinq enfants en bas âge peut à peine, ou mieux, ne peut pas faire assez de provision de racine pour l'entretien de sa famille : il a soutenu bien d'autres épreuves, qui demandaient une vertu plus qu'ordinaire, et cela sans autre récompense que celle qui l'attend dans le ciel. Actuellement le champ qui n'a été commencé que depuis deux ans leur fournit déjà une ample compensation pour leurs travaux.

Enfin pour dernier mot sur les Indiens, je vous dirai que la conversion en est très-facile, et l'instruction très-difficile, faute d'objets qui parlent aux yeux.

Je suis etc.

P. JOSET, S. J.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 31 NOVEMBRE 1847.

LE MANIFESTE DE QUÉBEC.

La Gazette de Montréal d'hier matin contient un article communiqué et intitulé : "The Québec Manifeste." Dans cet écrit, qui doit être suivi de plusieurs autres, l'auteur commence par poser de grands principes de droit public. Puis il en vient à dire aux auteurs du Manifeste tout ce qu'ils avaient à faire en entreprenant cette tâche difficile. En passant, l'écrivain ne manque pas de faire bon nombre d'allusions aux distinctions d'origines, etc., etc. Ensuite il nous apprend quelle était sa disposition dans l'attente du Manifeste ; il nous apprend tout ce qu'il espérait y trouver ; et un mot, il nous montre comment il s'y serait pris, si on lui eût confié la rédaction d'un document aussi important. Enfin, il en vient au Manifeste lui-même ; il raconte comment l'envisage ce Manifeste, et termine en disant, qu'il montrera quel ministère a été le plus adonné à la corruption et lequel a le plus pillé le trésor public.

Ce que nous remarquons d'abord, ce sont les précautions oratoires que prend l'écrivain. Il essaie de persuader à ses lecteurs qu'il a les meilleures intentions du monde ? En suite il s'efforce de prouver combien il est dangereux pour le Canada d'y exciter les masses. Puis par un détournement, il en vient tout bonnement à montrer que le Manifeste adressé au peuple Canadien tend à exciter les passions des populations. Pour preuve, dit-il, de ce que j'avance, lisez le passage suivant du Manifeste : "The entire mass of the population of Upper Canada of British origin, is declared to be superior to the mass of the population of Lower Canada of French origin. The new Constitution has thus been ordained and practically established the oppression of Lower Canada as a section of the country, and of French Canadians as a race." Voilà qui s'appelle essayer de humbler. C'est essayer de faire considérer comme révolutionnaire un document uniquement et purement constitutionnel, un document où le peuple Canadien voit énumérées toutes ses souffrances et toutes les injustices que l'on a commises à son égard. Est-ce que par hasard l'on entendrait défendre au malheureux même la plainte, même les gémissements ? Ah ! nous sommes à un siècle où les idées de l'oppression, les idées de favoritisme, les idées de rétrogradation ont fait leur temps. C'est actuellement l'aurore de la liberté pacifique des peuples, d'une liberté acquise non par la force brute, mais par la seule et unique force morale ! Nous sommes à un temps où le libéralisme éclairé, le libéralisme, tout en faveur du peuple et non pas tout en faveur de certains gouvernants, doit triompher et s'installer au milieu de tout peuple qui a un peu d'énergie, un peu de courage, un peu d'intelligence, un peu de cœur enfin ! D'ailleurs, nous le demandons à l'écrivain de la Gazette, n'est-il pas vrai que le peuple canadien n'aurait pas eu à faire enregistrer dans ce manifeste le passage qu'il vient de citer si par l'acte inique de l'Union du Haut et du Bas-Canada on ne l'eût réellement placé dans l'infériorité ? Cet acte reconnaissant dans le citoyen du Haut-Canada une plus grande somme de capacité et d'intelligence, et lui donnait réellement et nommément la supériorité sur les habitants

de la province inférieure. Cet acte était un acte de colère, il est encore un acte inique, et tout homme juste et consciencieux l'admet sans peine. Eh bien ! après une semblable reconnaissance faite par un document émané du parlement impérial, faut-il donc que le Canadien se résigne au silence ? Lui est-il donc défendu de revendiquer ses droits ? Lui est-il donc défendu de demander justice ? Est-ce que par hasard on voudrait qu'il baissât la tête et se soumit à son sort ignominieux ? Non, jamais ; le Canadien n'est pas un esclave, il ne fut jamais destiné à l'être, il ne le sera pas ! Bien plus, il usera de toute la latitude que lui donnent les lois de son pays, pour faire réformer les abus, se faire rendre ses droits, et se faire réhabiliter à la face du monde entier, qui a été témoin d'un grand acte de colère, et qui aujourd'hui doit l'être d'un grand acte de réhabilitation !

Pour terminer ce que nous avons à dire au sujet de ce passage, nous ajoutons que la conduite de l'écrivain de la Gazette en cette matière est la même que celle que l'on a suivie et que l'on suit encore partout où il est question de réforme. C'est une conduite systématique qui a pour but de faire regarder toutes les entreprises, qui ont pour fin unique les intérêts des masses, comme révolutionnaires et subversives de tout ordre établi. C'est la conduite que tiennent ceux qui tremblent de voir rendre justice aux peuples et de voir leurs oppresseurs quelqu'ils soient rentrer dans l'obscurité. Mais nous sommes convaincus que c'est aujourd'hui peine inutile ; les temps et les circonstances sont changés. Nous ne sommes plus à ces époques où il était presque défendu de penser ; nous sommes à une époque de lumière, à une époque de liberté, à l'époque des peuples. Il ne suffit plus aujourd'hui de dire : "Vous essayez de révolutionner votre pays ; aujourd'hui il faut prouver son assertion." Et nous soutenons que l'écrivain de la Gazette ne prouve pas la sienne. Car il aura beau dire que, dans ledocument en question, on excite les passions des populations, nous répondrons que non, et voici pourquoi. Ce ne sont pas des distinctions d'origines et de races que le Manifeste veut perpétuer ; témoin, cette Union contre la grande faction française (comme dit le Courrier de Montréal) et les Réformistes du Haut-Canada. Ces deux corps, autrefois séparés et maintenant unis, n'ont pourtant pas la même origine, ni le même langage, ni les mêmes mœurs, etc. Non, mais ils ont des intérêts communs à défendre ; ils ont des institutions à conserver ; ils ont des oppresseurs à opposer, et voilà pourquoi ils se sont unis. Ce sont les Réformistes de tout le pays qui opposent... qui ? les rétrogrades. Ce sont les Réformistes qui, par le Manifeste, font voir, non pas qu'ils veulent les distinctions d'origines, etc., c'est chose à laquelle ils n'ont pas même songé. Mais ce qu'ils entendent, c'est qu'on les traite sur un pied d'égalité parfaite avec leurs autres concitoyens pour qui seuls sont toutes les faveurs. Ce qu'ils entendent, c'est qu'on ne donne le pouvoir qu'à ceux qui le méritent, à ceux qui ont la confiance de la masse de leurs concitoyens. Ce qu'ils veulent, c'est que le pays ne soit pas gouverné par des hommes qui ne pensent qu'à eux et aux leurs, ne s'occupent nullement des intérêts du grand nombre. Ce qu'ils veulent enfin, c'est que le Canada ait purement et simplement l'exercice entier et complet du gouvernement responsable, tel qu'on l'entend lorsqu'il s'agit de gouverner avec justice et équité. Voilà ce que les Réformistes veulent, et les Réformistes, c'est la grande majorité du peuple dans le pays.

L'auteur de la communication de la Gazette fait bientôt bon nombre de réflexions sur le plaisir qu'il y aurait eu à faire une coalition entre les conservateurs et les Canadiens français. Nous aimons à croire que le plaisir eût été bien grand et bien long, mais c'était impossible. Les Canadiens français voulaient, comme l'écrivain, rester unis aux réformistes du Haut-Canada, et d'ailleurs "the conservatives could, under any circumstances, coalesce with the Upper-Canada reformers, led by M. Baldwin." Voilà qui est dire franchement sa pensée ; mais ce n'est pas tout. Notre charmant écrivain veut nous faire part de ses bonnes intentions ; il veut nous apprendre quelles étaient ses dispositions dans l'attente du Manifeste. Écoutez-le lui-même, pour ne rien perdre de la force de ses paroles :

"We were prepared to allow large scope to the expression of their sentiments and we will confess we were predisposed to attach great weight to their arguments. We regarded them as wholly distinct from the pseudo liberal vocations of Upper Canada, presided over one day by William Lyon McKenzie, the next by Robert Baldwin, and in the order of events, by Henry John Boulton. We looked upon them as men of true and sterling loyalty, as the descendants of those who had, amid great dangers and great discouragements, maintained a position entitling them to lasting gratitude at the hands of the British Government and the British settlers, in Canada, when the contest was not for place or power, for the supremacy of party distinction, nor for the aggrandizement of a particular faction or compact ; and we rejoiced, unfeignedly, that Quebec was chosen as the place where should issue a manifesto setting forth the wants and wishes of the Canadian people ; because we thought that the deliberations would thus be removed from the influence of bad men whose obstructive policy, and stubborn doggedness, have not only kept alive but increased distinctions and differences which never should have existed, and who have on more than one occasion sacrificed the interests of their own party, to their personal ambition."

Voilà pour les instants qui ont précédé l'apparition du fameux Manifeste ; mais depuis que celui-ci a vu le jour, c'est bien autre chose. Les sentiments ne sont plus les mêmes, les idées ont totalement changé. Et pour nous en convaincre, il nous suffit de lire les deux paragraphes suivants, où l'on découvre jusqu'où la courtoisie a permis d'aller :

"The Manifesto came, a lengthy document, but its length did not deter us from a careful reading, and as far as human nature would permit, an unbiased examination of its declarations, and we were deceived ; instead of what we had expected, a temperate, argumentative, and able document, we found a mere assertion of acknowledged principles, spun out by most superfluous verbiage, and ornamented by rhetorical hyperbole."

"... We shall find throughout the whole document evidences of its being what a writer in the Quebec Gazette justly describes it, "the production of adjuvenile and indecent mind, of a mind too prejudiced to learn, of one that will never burst the bonds of weak prejudice and intolerance."

Ainsi tout ce que l'écrivain pensait trouver dans le Manifeste, tout ce qu'il nous a dit tout à l'heure, tout cela ne s'y trouve pas ; on n'y trouve que l'énumération de principes admis, enveloppée de fleurs de rhétorique, et d'un autre côté, on s'aperçoit que c'est "the production of a juvenile and indecent mind." Peut-on parler plus clairement ? C'est l'œuvre d'un jeune homme ! En vérité si tel était le cas, nous souhaiterions à notre pays et à tout pays, au monde d'avoir une jeunesse tout composée de membres semblables à celui-ci. Cela pourrait faire espérer de ne plus voir même en

Canada des hommes crier bien haut qu'ils sacrifieront tout pour leurs principes, et un moment après aller sacrifier tous leurs principes, travailler dans les rangs ennemis, travailler contre ceux dont ils se prétendent les amis, vendre leur plume à quelques hommes puissants, et tout cela pour une poignée d'argent ! Si le Manifeste est l'œuvre d'un jeune homme, nous dirons à l'écrivain de la Gazette de Montréal : "Soyez un jeune homme semblable à celui-ci." Pour lors vous saurez défendre vos compatriotes, et non pas tenter de les faire croire ennemis de l'état. Nous dirons à l'écrivain de la Gazette de Québec ; Soyez un jeune homme semblable à celui-ci, pour lors vous serez un Réformiste éclairé, un homme de Progrès, au lieu d'être un Rétrograde renforcé qui n'a déserté le camp de la réforme que parce qu'on lui promettait... quoi, de l'argent.

Quant aux insinuations malicieuses que l'écrivain fait bientôt au sujet du titre de Constitutionnel que prend le comité de la réforme et du progrès, nous répondons à votre charmant adversaire que les rapprochements qu'il fait à cette occasion sont des plus savants, mais que par malheur ils sont beaucoup plus faibles. D'ailleurs nous le prions de se souvenir qu'en appelant séditieux ou révolutionnaire le comité en question, c'est tout un peuple qu'il accuse de sédition et de rébellion ; et que par conséquent il ait bien à considérer lequel excite d'avantage les passions des masses, de celui qui montre à ses compatriotes la voie constitutionnelle qu'ils ont à suivre, ou de celui qui entreprend de les diviser, de les représenter comme des séditeux, et de les comparer à des voleurs et à des brigands !

NOTRE RÉPONSE A L'AVENIR.

L'Avenir de samedi nous fait la question suivante : "Nous aimerions bien à savoir où l'éditeur des Mélanges a conçu cette belle idée que les Canadiens-Français gagneraient par une Union fédérale des provinces britanniques américaines ce qu'ils ont pu perdre par l'Union du Haut et du Bas-Canada et qu'ils la désirent." Notre confrère de l'Avenir voudra bien nous permettre de lui faire remarquer que nous n'avons jamais dit pareille chose. Tout ce que les Mélanges de vendredi contenaient à ce sujet était ceci : "Le Canadien ne demande pas mieux que de demeurer sous la protection du drapeau britannique, surtout lorsqu'il a en vue une Union fédérale de toutes les provinces anglaises nord-américaines qui devra rendre aux Canadiens-Français ce que l'Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada leur aurait ravi." Nous ne disons pas que nous sommes certains, que nous sommes convaincus, que nous savons enfin que cette Union opérera cet heureux changement. Nous disons seulement que cette Union devra l'opérer. Ce n'est pas ici une affirmation ; c'est un souhait, une espérance, un vœu, un désir qui est manifesté. D'ailleurs, il nous semble qu'il est tout naturel de penser que cette Union fera justice aux Canadiens-Français, lorsque l'on réfléchit que l'Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada ne nous a été imposé qu'après des événements malheureux, et qu'il ne peut y avoir de doute que l'intention de l'Angleterre, d'après sa ligne de conduite actuelle, ne soit de restituer aux Canadiens les droits que cet Acte leur a ravés, et de rendre le nouvel Acte d'Union un Acte de sublime réparation ! Après ces explications, nous croyons qu'il est inutile d'insister notre confrère de l'Avenir du lieu où nous avons conçu notre idée qu'il a si mal saisie.

LES ELECTIONS.

Le Parlement n'a pas encore été dissout samedi, mais comme nous le disions vendredi il le sera probablement avant la fin de la semaine. Ce qui cause du retard, c'est que le ministère n'avait pas encore tout préparé pour ce grand événement. Nous continuons donc à dire à nos compatriotes : "Veillez, organisez-vous, préparez-vous à faire de bons choix ; le temps approche ; il n'y a plus un moment à perdre."

On fait actuellement courir le bruit que Mgr. Phelan, administrateur du diocèse de Kingston se mêle activement de politique et que S. G. ne veut rien moins qu'engager ses ouailles à voter dans un sens plutôt qu'un autre. Pour notre part, nous croyons sincèrement et nous sommes convaincus que ces bruits sont mal fondés et que l'on calomnie Mgr. Phelan. S. G. sait trop bien son devoir pour en user de la sorte ; elle sait trop bien que, bien que les Evêques comme les prêtres ont leurs opinions politiques à eux, cependant leur caractère sacré leur fait une loi de ne se mêler pas dans des intrigues d'élection, de ne se mettre pas les serviteurs d'un parti, et surtout de ne travailler pas à établir ou prolonger le règne de l'injustice et de l'oppression. Mgr. Phelan a des antécédents trop remarquables, il sait trop bien jusqu'où doit aller son autorité ecclésiastique, pour être accusé d'intriguer en affaires politiques et se faire pour ainsi dire chef de faction. Ceux qui tiennent pareil langage ne sont certes pas les amis de la religion ni ceux de Mgr. Phelan ; ce sont des hommes qui ne consultent que leurs passions et qui ne désirent que la division, le trouble, l'anarchie.

Nous recevons à l'instant le numéro spécimen d'un nouveau journal publié à Québec, sous le titre de L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. Le titre dit assez quel est le but de ce journal ; c'est un nouveau champion de la Réforme et du Progrès, salut à lui ! Il paraîtra le samedi, et contiendra huit pages in-8. à double colonne. Le prix de l'abonnement est de deux piastres par année. Ce journal sort des presses de M. Stanislas Drapeau, chez qui on s'abonne à Québec, et à Montréal chez MM. E. R. Fabre et Cie. Ce journal n'est pas de trop ; il ne peut y avoir un trop grand nombre de défenseurs de la Religion et de la Patrie. Nous engageons donc nos concitoyens à donner une nouvelle preuve de leur patriotisme en s'abonnant à cette nouvelle publication.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE.

M. Lamare Picquet lit un mémoire sur une plante fœmine et de l'Amérique septentrionale, destinée à remplacer la pomme de terre et à suppléer à la farine de froment. L'auteur propose de l'appeler picquetiane, nom vulgaire et aratoire, non scientifique. Nous avons quelque raison de croire, néanmoins que cette légumineuse porte un nom moins nouveau. Quoiqu'il en soit, c'est vers les régions boréales du Labrador et du Canada que l'auteur a trouvé cette plante qui a le précieux avantage de nourrir l'homme sans aucune préparation culinaire, de se reproduire sans culture et d'arriver à un développement lent et régulier, sans être accessible aux vicissitudes atmosphériques. C'est l'aliment journalier des tribus errantes de ces contrées, lorsque la

chasse dont elle se nourrit, et qu'elles lui préfèrent, à complètement manqué. Cette légumineuse peut se conserver l'hiver sans redouter l'humidité ni les insectes. L'auteur a rapporté des graines et des racines pour les soumettre à des essais. Nous ne saurions dissimuler que cette plante est bisannuelle, et que, sous ce rapport, sa culture offrira quelques difficultés qui tiendront moins à son acclimatement qu'à son rendement. L'arroz donne 75 pour 100 de fécule ; mais cela ne suffit pas encore ; et, bien que le pain dont on nous a donné quelques échantillons provenant de cette plante nous ait semblé d'une saveur assez agréable, avec ou sans mélange de froment, jamais il ne remplacera, du moins à notre sens, le pain de pur froment, non plus que la pomme de terre ; mais ce sera peut-être un légume précieux. Sous ce rapport, le zèle de M. Lamare Picquet mérite des éloges, et nous faisons des vœux pour qu'au Jardin des-Plantes des essais de culture soient entrepris.—Canadien.

Nous pensons qu'un gouverneur homme habile, ayant véritablement le bien public en vue, ne peut être longtemps dupe des hommes qui l'entourent ; qu'il doit bientôt discerner la Justice des réclamations faites, et la bonne de la mauvaise presse. Nous appelons la bonne presse, celle qui transmet avec franchise les réclamations des citoyens, celle qui indique le mal en donnant la route du bien, celle qui démasque les hommes en dénonçant leur hypocrisie. Nous appelons la mauvaise presse celle qui approuve tous les actes du pouvoir (tels injustes tels impolitiques qu'ils soient) ; celle qui encourage les sanguines, s'engaisant aux dépens des peuples ; celle qui flatte le maître, lorsqu'il commet une injustice envers l'ouvrier, celle qui pousse à la colère, aux actes arbitraires, à la violence, à l'abus de la puissance, tout en paraissant n'avoir que le bien de la royauté en vue.

Après cette profession de foi, il va sans dire que nous considérons les journaux que vous m'envoyez comme étant à la tête de la bonne presse du Canada, car ils ne se permettent pas encore de juger des actes de votre gouverneur, et semble désirer lui laisser le champ libre ; mais il deviendront inexorables pour lui, s'il laisse écouler trop de temps avant de rendre justice aux besoins du pays et de faire justice de la gazette officielle qui l'empêche de déployer les qualités nécessaires au bonheur futur des Franco-Canadiens.

G. P. du Canadien.

FAITS DIVERS CANADIENS.

LE TEMPS.—Nous avons en un petit abat de neige qui a permis l'usage de quelques voitures d'hiver ; s'il n'en tombe pas aujourd'hui, les voitures à roues vont remplacer encore celles de l'hiver. Il fait moins froid aujourd'hui qu'hier et le temps est couvert.

UN BRUIT.—Le bruit court que B. C. A. Gury, Ecr. doit être nommé solliciteur-général. Et M. Turcotte, que va-t-on en faire ?

LES ÉTÉMOINS.—On continue à se plaindre fortement des menées de M. A. B. Papineau de St. Martin ; les commissaires d'écoles viennent de demander de nouveau la destitution de ce magistrat, mais le gouvernement répond que vu que l'expression du regret de M. Papineau n'a été acceptée, il ne peut convenablement le destituer maintenant ! Quelle logique !

BONNE NOUVELLE.—M. Hincks, dit le Pilot, est sur le point d'arriver en Canada pour se présenter à ses constituants.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes : Membres associés du bureau des syndics chargé de la surveillance des écoles de grammaires dans le district de Huron.—Rév. R. Blackey, R. Boyd, E. P. Roche, J. Messmore, et A. Jones et W. J. Scott, éers. Arpenteur dans le H.-C.—W. G. Wenhlan. Médecins dans le B.-C.—Samuel B. Schmidt, P. W. Dease, John Fisher, Elie Lacerte, Charles Lafontaine, A. P. Larue, Louis E. Dubord et John P. Rottot. Agent des biens du ci-devant Ordre des Jésuites, situés dans le district des Trois-Rivières, B.-C.—Louis Eléonore Dubord, éer., de la paroisse de Champlain. N. B. Cette dernière nomination est en date du vingt-deux courant, les autres en date du vingt-sept.

LE TÉLÉGRAPHE TOUJOURS EN VOGUE.—La dernière Gazette Officielle contient avis que l'on demandera à la prochaine session du Parlement un acte pour incorporer une compagnie qui veut établir un télégraphe entre Hamilton et l'extrémité du lac Huron.

LES BAS-CANADIENS PENSENT A EUX.—A la prochaine législature provinciale il sera demandé un privilège pour bâtir un pont de péage sur la rivière Chataaugay dans la paroisse de Ste. Martine, à Primeau-Ville.

ENCORE UN GOUVERNEUR EN JEU.—Sir E. W. Head va remplacer, dit-on, sir W. Colebrook comme gouverneur du Nouveau-Brunswick.

LE TYPHUS MAL RECU.—A Québec, il s'est déclaré sept cas de typhus à l'hôtel-Dieu ; on a de suite cloigné tous les autres malades. Quelle réception ! Les citoyens devaient s'assembler pour adopter les moyens d'empêcher la propagation de la maladie dans la ville. Ils devraient la mettre à la porte !

ACCIDENTS BIEN DÉPLORABLES.—Michel Corheil du Sault au-Récollet, parti de sa maison le 22 du courant pour aller un village de Terrebonne, a été trouvé mort le lendemain à une petite distance de la dernière maison de la côte St. François dans la paroisse de St. Vincent de Paul. Il était âgé de 62 ans et laisse une épouse et plusieurs enfants pour pleurer une fin si funeste. Le jury qui a été appelé à rapporter mort de sa mort naturelle.

Au même lieu le 28, Dame Josephite Lemai dite DeLorme, épouse de Sieur Victor Racine, en venant à la messe de paroisse en voiture d'hiver, fut le malheur de verser sur la terre gelée qui n'était couverte que d'une légère couche de neige. Elle eut la force de se relever et d'entrer seule chez son frère Paschal Lemai dit DeLorme, où elle est décédée environ un quart d'heure plus tard sans avoir reçu les derniers secours de la Religion. Elle était un modèle de piété, et une mère compatissante pour les pauvres qui la pleurent à juste titre. Elle laisse un époux inconsolable.—Communiqué.

—Les Messrs, ci-après nommés ont obtenu un certificat de qualifications pour étudier la profession de notaire, savoir : MM. Hubert T. Santano, Luc Dufresne, Charles Graham de Montréal, et Ovide Brousseau, du Sault au Récollet. Revue Canadienne.